

Marchandises Dangereuses (DGR) 7.5

Compagnies aériennes, agents d'assistance

Développée selon l'approche CBTA - Chapitre 7 du manuel DGR IATA



Personnels concernés

Personnel chargé d'accepter les bagages, de gérer les zones d'embarquement des avions et d'effectuer d'autres tâches impliquant un contact direct avec les passagers dans un aéroport.



Durée de validité

2 ans



Durée de la formation

Formation initiale : 3h
Formation périodique : 3h



Prérequis

Bonne compréhension de la langue française



Délai d'accès

La formation est accessible immédiatement après commande



Modalités d'évaluation

Un test final de 30 questions avec un score requis de 80%



Équipement obligatoire

Un ordinateur avec une connexion internet stable



Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap



Programme

- ✓ Comprendre les bases des marchandises dangereuses
- ✓ Reconnaître les marchandises dangereuses
- ✓ Identifier les marchandises dangereuses interdites et cachées
- ✓ Appliquer les exigences de l'exploitant lors de l'acceptation des bagages
- ✓ Déclarer un incident impliquant des marchandises dangereuses et les marchandises non déclarées

Objectifs

- ✓ Identifier et classer les marchandises dangereuses
- ✓ Lire et comprendre les informations de danger
- ✓ Repérer les marchandises dangereuses cachées dans le fret et le courrier
- ✓ Accepter les bagages des passagers et de l'équipage
- ✓ Expliquer les bases des procédures d'urgence